

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du cinq décembre deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à La Cadière d'Azur sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : Convention de partenariat pour la réalisation du « Livre des chefs des Parcs naturels régionaux » édité par Hachette Livre

Délibération N° 245-2019

Membres en exercice : 36

Membres présents : 21

Pouvoirs : 6

Excusés, absents : 9

Secrétaire de séance : Monique MATHIEU

Présents(es):

Bernadette MOUREN

Roger ANOT

Michel DESJARDINS

Blandine MONIER

Claude SERIEYS

Robert DELEDDA

Michel GROS

Monique MATHIEU

Alain DARMUZEY

Ariane BOSSEZ

Patrick BLANC

Christian OLLIVIER

Sylvie GUIGONNET

Claude FABRE

Joseph FABRIS

Pierre-Olivier CHARRIER

Suzanne ARNAUD

Marc LAURIOL

Patricia SAEZ

Jacqueline BOUYAC

Robert BENEVENTI

Pouvoirs :

Monsieur Mouloud BELAÏDI, délégué la commune de Brignoles, a donné pouvoir à Madame Sylvie GUIGONNET, déléguée de la commune de Rougiers,

Monsieur Jean-Paul HUSSIE, délégué de la commune du Castellet, a donné pouvoir à Monsieur Robert DELEDDA, délégué de la commune de La Cadière d'Azur,

Madame Simone CALLAMAND, déléguée de la commune de Méounes-lès-Montrieux, a donné pouvoir à Monsieur Roger ANOT, délégué de la commune de Belgentier,

Monsieur Jean PAPERÀ, délégué la commune du Plan d'Aups, a donné pouvoir à Monsieur Alain DARMUZEY, délégué de la commune de Mazaugues,

Madame Hélène AUDIFFREN, déléguée de la commune de Pourcieux, a donné pouvoir à Monsieur Claude FABRE, délégué de la commune de Saint-Zacharie,

Madame Véronique DELFAUX, déléguée de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Madame Jacqueline BOUYAC, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Une autre vie s'invente ici

Excusés(es), absents(es) :

Monsieur Jacques PAUL, Madame Monique CHAMLA, Madame Jocelyne LAVALEIX, Monsieur Laurent MARTIN, Monsieur André BREMOND, Monsieur Jean-Michel CONSTANS, Monsieur Bruno AYCARD, Madame Andrée SAMAT, Monsieur Didier REAULT.

Etaient également présents :

Monsieur Jérôme ORGEAS, Maire de Roquefort-la-Bédoule ; Monsieur Hervé TANTON, Conseil de Parc ; Monsieur Alexandre NOËL, directeur du PNR de la Sainte-Baume ; Monsieur Jean-François RICHON, référent Parc Naturel Régional Jean-François RICHON, Chef du service Partenariat Métropole AMP.

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la charte du Parc naturel régional,
VU la convention annexée,

Considérant depuis plusieurs années la Fédération des Parcs naturels régionaux de France propose à des éditeurs de rang national de publier un ouvrage de valorisation des Parcs.

Considérant que pour 2019 et 2020, le projet d'édition s'oriente sur les éditions Hachette dans sa collection Marabout.

Considérant qu'il s'agit d'un ouvrage valorisant les Parcs et leur marque "Valeurs Parc naturel régional" au travers de l'image positive et d'excellence des chefs de cuisine.

Cet ouvrage, intitulé "Le livre des chefs des Parcs naturels régionaux" (titre provisoire) consacrera 4 pages à chacun des Parcs, en mettant en avant un chef, le territoire, des produits, des producteurs et des recettes. Cet ouvrage sera diffusé par Hachette, sur la France entière.,

Un montant total de 1 196 €TTC sera versé à la Fédération des PNR et comprendra :

- Une contribution aide à la création de 417 €TTC
- L'achat de 55 exemplaires avec une remise de 45% sur le prix public, soit 662 €TTC
- Le coût de livraison de ces exemplaires en ses locaux, soit 118 €TTC

Le Comité Syndical, oui l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE la convention de partenariat pour la réalisation du « Livre des chefs des Parcs naturels régionaux »,
- AUTORISE le Président à signer ladite convention et à engager toutes les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Michel GROS





Convention de partenariat pour la réalisation d'un ouvrage
« Livre des chefs des Parcs naturels régionaux »
édité par Hachette Livre

Entre : le **Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume**, 2219 CD80, Route de Nans, 83640 Plan d'Aups Sainte-Baume; représenté par son Président Michel Gros,
d'une part,

et la **Fédération des Parcs naturels régionaux de France**, 9, rue Christiani, 75018 Paris représentée par son Président Michaël Weber
d'autre part,

PREAMBULE

Depuis plusieurs années la Fédération des Parcs naturels régionaux de France propose à des éditeurs de rang national de publier un ouvrage de valorisation des Parcs.
Pour 2019 et 2020, le projet d'édition s'oriente sur les éditions Hachette dans sa collection Marabout. Il s'agit d'un ouvrage valorisant les Parcs et leur marque "Valeurs Parc naturel régional" au travers de l'image positive et d'excellence des chefs de cuisine. Cet ouvrage, intitulé "Le livre des chefs des Parcs naturels régionaux" (titre provisoire) consacrera 4 pages à chacun des Parcs, en mettant en avant un chef, le territoire, des produits, des producteurs et des recettes. Cet ouvrage sera diffusé par Hachette, sur la France entière.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention définit les conditions de partenariat entre les deux parties concourant à la production de cet ouvrage qui sera édité par les éditions Hachette.

Article 2 : Caractéristiques

Cet ouvrage aura les caractéristiques suivantes :

- 15 pages d'introduction sur les rapports hommes/terroirs et la qualité des produits,
- Présentation synthétique des Parcs, de la marque « Valeurs Parcs naturel régional » – textes et photos,
- 2 doubles-pages par chef et par Parc, soit 216 pages avec photos des chefs et du territoire, photos et dessins de produits et de recettes (détails ci-après),
- 10 à 14 pages annexes (sommaire, index...),
- Format : 19,5 x 25 cm, 248 pages, couverture reliée cousue, papier 140g offset sans bois,
- Prix public TTC : 22 €.

Article 3 : Description du partenariat, conditions matérielles et organisationnelles

- **Hachette Livre*** assure :
 - la direction artistique,
 - la conception,
 - le suivi,
 - la fabrication,
 - l'édition,
 - et la diffusion des ouvrages.

- **La Fédération des Parcs*** assure :
 - le positionnement,
 - la coordination générale du projet entre l'éditeur et les Parcs,
 - la facturation auprès des Parcs

Elle participe financièrement au projet.

* Cf. répartition détaillée du partenariat entre Hachette Livre et la Fédération des Parcs dans une convention nationale.

- **Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume :**
 - propose des contenus de ses pages – textes, iconographie (hors illustration),
 - gère les droits photo hors photo du chef,
 - fournit des contacts de personnes ou structures ressources aux éditions pour alimenter les articles,
 - valide les 4 pages le concernant,
 - participe financièrement au projet (cf. détail article 5 de la présente convention),
 - communique et diffuse l'information auprès de son réseau,
 - diffuse l'ouvrage dans ses points de vente classiques.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

Livraison des ouvrages	16/09/2020
Validation du partenaire	17/07/2020
Envoi en validation au partenaire	06/07/2020
Intégration des corrections et relecture	08/06-06/07/20
Lecture des pages montées	18/05-08/06/20
Mise en page	Mars - avril 2020
Remise des photos des parcs et des portraits de chefs	févr-20
Réalisation des dessins de recettes	Mars - avril 2020
Réécriture des recettes	Fin février - Fin mars
Remise des recettes textes	Mi-février 2020
Sélection des photos / produits	janv-20
Lecture 1 du manuscrit par le partenaire	06/01-27/01/20
Prépa des textes	déc-19
Réception du manuscrit (hors recettes)	02/12/2019
Validation de la prémaquette par le partenaire	30/08/2019
Envoi de la prémaquette au partenaire pour validation	29/07/2019
Elaboration du chemin de fer, sélection des chefs et produits (échanges entre le partenaire et Hachette)	Oct-nov 2019
Récupération des chefs, produits, producteurs et recettes des Parcs	Sept-oct 2019
Signature du contrat	1/9/2019
Recueil de premières propositions de chefs	Eté 2019
Présentation aux Parcs et recueil du pré-engagement des Parcs	Eté 2019
Réunion éditoriale	mai-19

Article 4 : Période

Cette convention est conclue jusqu'à la réalisation et livraison de l'ouvrage, prenant effet à la date de la signature de la présente convention.



Article 5 : Conditions financières du partenariat

Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume s'engage à prendre en charge, sur présentation de facture(s), sur l'exercice 2020 :

- Une contribution aide à la création de 417 €TTC qui sera versée à la Fédération
- L'achat de 55 exemplaires avec une remise de 45% sur le prix public, soit 662 €TTC qui sera versé à la Fédération
- Le coût de livraison de ces exemplaires en ses locaux, soit 118 €TTC qui sera versé à la Fédération

Soit un total de 1196 €TTC.

Article 6 : Résiliation

La présente convention pourra être modifiée par avenant, d'un commun accord entre les parties signataires.

Chacun des partenaires devra respecter les objectifs et les engagements de la convention. Un manquement à cette règle pourra entraîner une résiliation de plein droit. Cette résiliation prendrait alors effet un mois après notification de l'avis par envoi recommandé avec accusé de réception.

Les parties s'engagent toutefois à rechercher, avant tout, un accord à l'amiable avant d'envisager la résiliation de tout ou partie de la présente convention.

Fait en 2 exemplaires à Plan d'Aups Sainte-Baume :

**Le Président du Parc naturel régional
de la Sainte-Baume**

Michel GROS

**Le Président de la Fédération des
Parcs naturels régionaux de France**

Michaël WEBER